



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Direction régionale de l'alimentation  
de l'agriculture et de la forêt

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### « Gare à la rage » : la région Centre-Val de Loire concernée par 66 cas d'importations illégales de carnivores domestiques en 2017

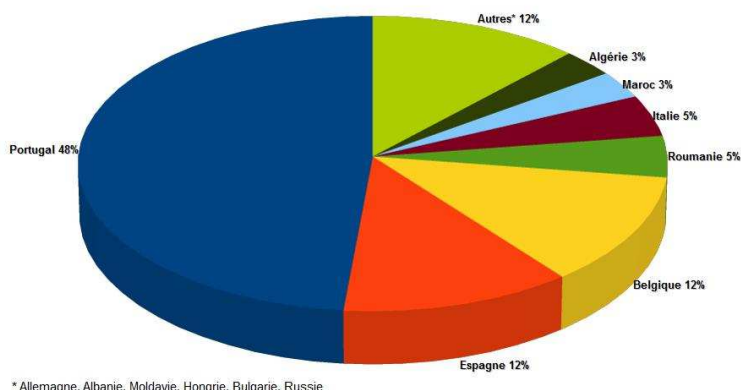


#### La région Centre-Val de Loire concernée par 66 chiens et de chats ramenés illégalement en 2017

En 2017, 66 carnivores domestiques (61 chiens et 5 chats) ont été déclarés auprès des Directions Départementales de Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) dans notre région comme n'étant pas en règle au regard des exigences sanitaires liées à leur importation en France. La moitié de ces animaux étaient originaires du Portugal.

Le diagramme ci-contre détaille l'origine des introductions illégales dans notre région

Origine des 66 chiens et chats déclarés introduits illégalement en 2017 en région Centre-Val de Loire



\* Allemagne, Albanie, Moldavie, Hongrie, Bulgarie, Russie

Au niveau national, les animaux issus du Portugal arrivent en tête des origines des animaux introduits illégalement d'un pays de l'union européenne (34%) et, concernant les pays tiers, les animaux introduits illégalement sont en premier lieu originaires du Maroc (15 % des animaux).

- Une maladie toujours d'actualité : la rage tue toutes les 10 minutes dans le monde

Alors que la France est indemne de rage, des cas sont régulièrement détectés chez les carnivores domestiques. Les cas de rage en France proviennent tous d'animaux contaminés à l'étranger. La rage ne se transmet pas d'homme à homme. La contamination de l'homme se fait exclusivement par un animal au moyen de la salive par morsure, griffure, léchage sur peau excoriée ou sur muqueuse (œil, bouche). **La transmission de la maladie est possible 15 jours avant l'apparition des premiers symptômes chez l'animal** et jusqu'à la mort de ce dernier. Une fois les symptômes apparus chez l'homme, la rage est toujours mortelle.

**Plusieurs cas de rage ont été importés en France ces dernières années, alors que la maladie est absente du territoire national, ce qui n'est pas le cas de très nombreux autres pays.**

Ces cas étaient tous liés à des animaux contaminés à l'étranger. Le ministère de l'agriculture et de l'alimentation mène une campagne de sensibilisation pour rappeler aux voyageurs qu'ils ne doivent pas rapporter d'animaux des pays affectés par la rage : <http://agriculture.gouv.fr/gare-a-la-rage>

